

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

votants : 29

OBJET :

**VOTE DES
SUBVENTIONS 2021**

L'an deux mil vingt et un,
le : **Lundi 29 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mars 2021.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel
GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN,
Mme Marie-José MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Pascal
SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge
DELAVALLEE, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD et M. Gérard
LATINIER.

Absents ou excusés : Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER qui a donné
pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Didier COUSIN qui a donné
pouvoir à M. Lionel GONNET, Mme Charlene RENARD qui a donné
pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Maryse BRIANCEAU qui a
donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, M. Jean-Luc PAULHE qui a
donné pouvoir à Mme Véronique LOUWAGIE, Mme Nicole
GONDOUIN qui a donné pouvoir à Mme Nelly VIVIEN, M. Abdellah
LHESSANI qui a donné pouvoir à M. Mickaël MESNIL, M. Stéphane
CLOUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Christine
CHATEL qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Cédric
COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Fleur GOSSELIN et M. Thierry
PINOT qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLEE.

Monsieur Gérard LATINIER a été nommé Secrétaire de Séance.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : - 6 AVR. 2021

Publié

le : - 6 AVR. 2021

Le Maire,

Lors de la séance du 08 février dernier, le Conseil Municipal
avait autorisé Monsieur le Maire à verser des avances sur
subventions afin de leur donner les moyens de poursuivre leur
action et de faire face aux dépenses de fonctionnement, dès le
début de l'année. Or, aucune demande en ce sens n'a été
adressée à la collectivité.

Aussi, comme chaque année, l'ensemble des demandes de
subventions reçues à ce jour sont présentées ci-après. Elles se
décomposent en trois catégories : associations culturelles,
associations sportives, jumelages et associations du patrimoine.




Philippe
VAN-HOORNE

1) - Associations culturelles

La Commission Culture de la Ville de L'Aigle s'est réunie le 15 février dernier pour étudier les demandes de subventions de fonctionnement envers les associations culturelles aiglonnes au titre de l'année 2021.

Association	Subvention 2019	Subvention 2020	Proposition 2021
ALLEGRO	750,00	1 000,00	(pas de demande)
M.J.C. LE ROND POINT	58 000,00	60 000,00	60 000,00
UNIVERSITÉ INTER'ÂGES	2 900,00	2 900,00	2 900,00
TFT LABEL	-	750,00	-
CLUB DESSIN PEINTURE	1 250,00	1 250,00	1 250,00
TOTAL	61 900,00 €	65 900,00 €	64 150,00 €

Le versement de ces aides financières se fera uniquement en contrepartie de la fourniture du dernier rapport moral et financier de chaque association concernée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LATINIER),***

➤ ***APPROUVE l'attribution d'un crédit global de 64 150,00 € pour les subventions à caractère culturel, décomposé conformément au tableau ci-dessus.***

Les crédits seront ouverts à l'imputation 30 6574 « subventions aux organismes de droit privé », service 120 pour les associations à caractère culturel.

2) - Associations sportives

La Commission « Sport Éducation Jeunesse Jumelages » s'est réunie le 10 mars dernier et a établi le projet d'attribution des subventions de fonctionnement récapitulé ci-après :

ASSOCIATION	Subvention allouée 2019	Subvention allouée 2020	Subvention proposée 2021
AIGLECHEC	500,00	500,00	500,00
AÉRO CLUB APAM	500,00	500,00	500,00
AÉRO CLUB APAM (entretien terrain)	1 525 ,00	1 525,00	1 525,00
APPAM 61 ATHLÉTISME	5 200,00	6 200,00	6 200,00
AUBE CRULAI L'AIGLE TENNIS DE TABLE	3 323,00	3 323,00	3 323,00
BADMINTON AIGLON	1 800,00	2 000,00	2 000,00
BASKET CLUB DU PAYS DE LA RISLE	4 000,00	4 000,00	4 000,00
BILLARD AIGLON	200,00	200,00	200,00
CAF RISL'ADVENTURE	4 000,00	4 500,00	5 000,00
CERCLE ASSOCIATIF AIGLON HANDBALL	14 500,00	15 500,00	15 500,00
CLUB ATHLÉTIQUE AIGLON RUGBY	24 700,00	24 700,00	20 000,00
CLUB EDUCATION CANINE	0,00	0,00	Pas de demande
COLLÈGE DOLTO ASS. SPORTIVE	800,00	800,00	0,00
COLLÈGE MOLIERE ASS. SPORTIVE	2 000,00	2 000,00	0,00
CLUB DE LUTTE LES AIGLONS	1 000,00	1 000,00	1 000,00
CLUB RADIOMODELISME AIGLON	296,00	296,00	296,00
CLUB SPORTIF TWIRLING BATON	2 050,00	2050,00	1 800,00
CYCLO SPORTIF AIGLON	200,00	200,00	Association dissoute
EAGLES FLAG BALL	-	500,00	500,00
ECOLE DE KARATÉ AIGLONNE	4 300,00	4 400,00	4 400,00
ENTENTE JUDO PAYS D'OUICHE L'AIGLE	5 000,00	6 000,00	6 500,00
ESCRIME CLUB AIGLON	1 000,00	1 000,00	1 500,00
FOOTBALL CLUB PAYS AIGLON	23 845,00	23 845,00	23 845,00
FULL CONTACT AIGLON	1 500,00	1 500,00	Pas de demande
GYM L'AIGLE	7 466,00	7 466,00	7 466,00
KRAV-MAGA SELF DEFENSE	865,00	865,00	500,00
L'AIGLE DARTS	500,00	500,00	0,00
L'AIGLE RANDO	700,00	700,00	0,00
LYCÉE NAPOLÉON ASS. SPORTIVE	1 500,00	1 500,00	Pas de demande
PÉTANQUE AIGLONNE	685,00	685,00	0,00
TENNIS CLUB AIGLON	9 000,00	9 000,00	8 000,00
TROTTEURS AIGLONS	900,00	900,00	Pas de demande
ULM AIGLON	500,00	500,00	500,00
UNION CYCLO TOURISTE AIGLONNE	540,00	540,00	540,00
VELO CLUB AIGLON	6 400,00	6 400,00	6 700,00
VOLLEY BALL CLUB AIGLON	349,00	349,00	349,00
TOTAL	131 644,00 €	135 944,00 €	122 644,00 €

Le versement de ces aides financières se fera uniquement en contrepartie de la fourniture du dernier rapport moral et financier de chaque association concernée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

➤ **APPROUVE l'attribution d'un crédit global de 122 644,00 € pour les subventions à caractère sportif, décomposé conformément au tableau ci-dessus.**

Les crédits seront pris sur l'imputation 325 / 65748 / 103 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé », budget 2021.

3) - Jumelages

La Commission « Sport Éducation Jeunesse Jumelages » s'est réunie le 10 mars dernier. Toutefois, aucune proposition de subventions ne figure dans le tableau ci-dessous puisqu'aucun comité de jumelage n'a déposé de demande.

ASSOCIATION	Subvention allouée 2019	Subvention allouée 2020	Subvention proposée 2021
JUMELAGE SUISSE	2 670,00	2 670,00	Pas de demande
JUMELAGE SUISSE PROJET CHORALE		2 000,00	
JUMELAGE ALLEMAND / SLOVAQUE	2 000,00	3 000,00	Pas de demande
TOTAL	4 670,00 €	7 670,00 €	

4) - Associations du patrimoine

La Commission « Manifestations commémoratives officielles » s'est réunie le 18 mars dernier. La synthèse de ses travaux est présentée ci-dessous :

ASSOCIATION	Subvention allouée 2019	Subvention allouée 2020	Subvention proposée 2021
ASSOCIATION COMITÉ D'ENTENTE	850,00	850,00	340,00
ASSOCIATION MÉDAILLÉS MILITAIRES	400,00	400,00	400,00
ASSOCIATION FNACA	280,00	pas de demande	pas de demande
CPPO	1 500,00	1 600,00	208,00
TOTAL	3 030,00 €	2 850,00 €	948,00 €

Le versement de ces aides financières se fera uniquement en contrepartie de la fourniture du dernier rapport moral et financier de chaque association concernée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

- **APPROUVE l'attribution d'un crédit global de 948,00 €
pour les subventions à caractère patriotique et liées aux
jumelages et au patrimoine, décomposé conformément au
tableau ci-dessus.**

Les crédits seront pris sur le budget 2020 sur l'imputation 020
65748 104.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE